

«Un consensus sur une nouvelle prison»

Patrick Santer, président de la Commission juridique de la Chambre des députés, a fait état, hier, d'un large consensus sur la création d'une nouvelle prison.

Un nouvel établissement pénitentiaire pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale. Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a avancé cette idée, hier, au cours d'une réunion de la Commission juridique de la Chambre des députés. «Le ministre Luc Frieden a expliqué qu'un projet de loi pourrait être déposé au cours de cette période législative», déclare Patrick Santer (CSV), président de la Commission juridique. «Il y a un large consensus entre les partis politiques pour approuver le principe de la construction d'un deuxième établissement pénitentiaire au Luxembourg», précise-t-il.

Mais, avant le dépôt d'un projet de loi, «il faudra étudier le lieu d'emplacement, le financement, les capacités d'accueil... Le projet prendra du temps», explique le député.

Ce projet vise tout d'abord à faire

face à l'augmentation du nombre de prisonniers. En 2002, l'administration pénitentiaire dénombrait 285 détenus. Au 1^{er} janvier 2004, l'effectif est passé à 455 détenus. En mars 2004, le nombre de personnes incarcérées a passé la barre des 500. Aujourd'hui, la population carcérale s'élève à 570 détenus, selon les chiffres présentés, hier, à la réunion.

Patrick Santer note que «l'effectif a plus que doublé depuis 2002», ajoutant que «cette évolution n'était pas prévisible». L'augmentation des entrées dans le centre pénitentiaire est en général plus importante que celle des départs. Sans l'élargissement du pénitentiaire de Schrassig en 1997, «nous serions aujourd'hui dans une situation encore plus catastrophique», estime le député. Le centre de Schrassig est théoriquement conçu pour 600 personnes, mais des lits restent inoccupés

dans les quartiers réservés aux femmes et aux mineurs.

Les gardiens à bout

Alors que le nombre de détenus explose, les surveillants, en sous-effectif, sont eux aussi à bout. Comment peuvent travailler les 214 agents de surveillance, en première ligne face à des détenus à bout de nerfs?

Le ministre Luc Frieden a promis de recruter de nouveaux surveillants d'ici la fin de l'année.

Les membres de la Commission juridique ont également évoqué la question d'une ouverture de la carrière de gardien aux non-Luxembourgeois. Patrick Santer a estimé dans ce contexte qu'il fallait distinguer entre les agents de surveillance et les autres catégories professionnelles de la prison, telles que les infirmiers, les éducateurs gradués ou les assistants sociaux.

«Pour cette dernière catégorie, je pense que l'on pourrait supprimer la clause de nationalité». En revanche, pour ce qui est des gardiens de prison, «ils font traditionnellement partie de l'autorité de l'État». Par conséquent, il serait préférable de maintenir le système actuel. «L'ouverture à des non-Luxembourgeois n'est pas une solution miracle. Je ne pense pas qu'une telle mesure attirerait une masse d'étrangers», argumente le député.

Steve Thoma, membre de la délégation des gardiens de prison, s'est dit opposé à l'ouverture de la profession à des non-nationaux. Il plaide en faveur d'une campagne de sensibilisation pour redorer l'image des gardiens de prison. Ces derniers ne supportent plus d'être réduits au seul rôle de porte-clefs.

Nadia Di Pillo